

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le **lundi 11 octobre 2021 à 18 h 30**, sous la présidence de Monsieur Eric MERMET, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** un secrétaire de séance : M. MASSOT.
- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 20 juillet 2021 (*→Adopté à l'unanimité*).
- **PREND** acte des décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le Conseil Municipal.
- **FIXE à 156 € par élève** la participation de la Commune de Crissey à verser au bénéfice des communes qui ont accueilli, dans leurs écoles publiques, des élèves domiciliés à Crissey, pour l'année scolaire 2020/2021, sauf pour les demandes de dérogation où un avis défavorable a été donné.  
**FIXE à 156 € par élève** la participation des communes dont les élèves ont été scolarisés dans une école publique crissotine élémentaire et maternelle, pour l'année scolaire 2020/2021. (*→ Adopté à l'unanimité*).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation de la commune de Fragnes- La Loyère aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Crissey (12€/journée complète et 6€ /demi-journée). (*→Adopté à l'unanimité*).
- **DESIGNE** Mme MARCEAU référente élue « Santé » au réseau de proximité du Grand Chalon. (*→Adopté à l'unanimité*).
- **DECIDE** d'adhérer à un groupement de commandes à caractère permanent portant sur des marchés destinés à satisfaire des besoins récurrents, entre les communes d'Allerey-Sur-Saône, Crissey, Demigny, Fragnes-La-Loyère, Gergy, Lessard Le National, Saint-Loup-Géanges, Sassenay, Virey-Le-Grand. (*→Adopté à l'unanimité*).
- **NOMME** Mme Lucille VIDRY, déléguée au Groupement d'intérêt Public (GIP) Territoires Numériques BFC. (*→Adopté à l'unanimité*).
- **NOMME** les voiries du Lotissement « Terres des Croix Rouges » - phase 2 : (*→Adopté à l'unanimité*).
  - Toni MORRISON
  - Pablo NERUDA
- **DECIDE** d'allouer à l'Union Sportive Crissotine une avance de fonds de 2000€ pour permettre le démarrage de la saison 2021-2022. (*→Adopté à l'unanimité*).
- **DECIDE** de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin, durant l'indisponibilité d'un agent titulaire au sein du service techniques. (*→Adopté à l'unanimité*).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention « d'Autorisation de passage - Promesse de concession du tréfonds » avec la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon pour la parcelle ZI 111. (*→Adopté à l'unanimité*).

- **APPLIQUE** les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2021 :

Taux 2021 appliqués au patrimoine 31/12/2020 et correspondant à la Contribution 2022 au FMT	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m <sup>2</sup> )
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	<b>41.29</b>	<b>55.05</b>	<b>selon permission de voirie</b>	<b>27.53</b>

**REVERSE** au titre de sa contribution N+1 (contribution 2022) au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL le produit total de la RODP due par les opérateurs de télécommunication au cours de l'année N (RODP 2021). (*→Adopté à l'unanimité*).

- **VALIDE** les travaux d'installation des écluses pour la sécurisation du Chemin des Courses et **SOLLICITE** une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. (*→Adopté à l'unanimité*).
- **VALIDE** le projet d'aménagement pour la protection contre le risque inondation d'un montant de 134 235.60€ HT soit 161 082.72€ et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention relative à celui-ci. (*→Adopté à l'unanimité*).
- **VOTE** des décisions modificatives au budget 2021. (*→Adopté à l'unanimité*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heure 40.